

ERRATA

VOL. LXIX.

- Colonne 59 : Lire, en titre, au-dessous du mot "INTERPELLATION" : "TRANSPORT GRATUIT DU FOIN SUR L'INTERCOLONIAL".
- Colonne 98, 1ère ligne : Lire "M. HYMAN" au lieu de "M. BERGERON".
- Colonne 172 : Après motion adoptée sans discussion", lire "M. Foster".
- Colonne 727, fin du 1er alinéa du petit texte, au bas de la colonne : Lire "M. BARKER" au lieu de "M. BAKER".
- Colonne 1092 : Substituer "Sydney-Mines" à "Sydney", dans titre, au bas de cette colonne.
- Colonne 1124, 19e ligne : Lire "BOYCE" au lieu de "BOYD".
- Colonne 1139, 15e ligne : Lire "MACDONELL" au lieu de "MACDONALD".
- Colonne 1457, motion Monk : Remplacer "cour supérieure" par "cour suprême".
- Colonne 1461, titre des "SUBSIDES" : Remplacer "Dépense du Canada" par "Défense du Canada".
- Colonne 1558 : Sous titre "Canal Murray", lire "EMMERSON" au lieu de "CAMERON".
- Colonne 1607, "Paper Goods Company" : Lire "Bill (n° 68)" au lieu de "Bill (n° 65)".
- Colonne 1744, "Chemin de fer de Battleford" : Lire "Bill (n° 75)".
- Colonne 1755, 27e ligne : Lire "M. BRODEUR" au lieu de "M. BORDEN".
- Colonne 1775, 31e ligne, M. Brodeur : Lire "comestibles" au lieu de "combustibles".
- Colonne 1839 : Dans les trois interpellations, lire "M. MACDONELL" au lieu de "M. MACDONALD".
- Colonne 1846 : Lire, en titre, "Gare de l'Intercolonial" au lieu de "Garde de l'Intercolonial".
- Colonne 2017, 13e ligne : Lire "M. KEMP" au lieu de "M. KENT".
- Colonne 2019, 13e ligne avant la fin : Lire "poissonniers" au lieu de "prisonniers".
- Colonne 2072, 8e ligne : Lire "Les citoyens de la Malbaie".